



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

Association Interm'aide Emploi

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association Interm'aide Emploi
Centre d'activité de la Lombardie - 23 bis rue Le Verrier - 76000 Rouen
Ce rapport contient 18 pages
Référence : CDY



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

Association Interm'aide Emploi

Siège social : Centre d'activité de la Lombardie - 23 bis rue Le Verrier - 76000 Rouen

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association Interm'aide Emploi,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Interm'aide Emploi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les produits d'activités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêté le 11 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport financier relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 22 juin 2020

KPMG S.A.



Signature numérique
de Christine Doisy
Date : 2020.06.22
20:04:36 +02'00'

Christine Doisy

Bilan Actif

INTERM'AIDE EMPLOI

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 29/04/20
Devise d'édition €

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	36 250	35 505	745	
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	14 382		14 382	14 382
Constructions	1 350 607	682 560	668 046	726 372
Installations techniques, matériel et outillage industriel	100 948	62 747	38 201	44 494
Autres	215 214	177 932	37 282	30 258
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	19 103		19 103	18 874
Prêts	51 733		51 733	68 575
Autres	3 038		3 038	375
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	1 791 275	958 744	832 530	903 330
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				15
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	423 581	18 943	404 638	476 130
Autres créances	238 027	10 000	228 027	250 286
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	146 194		146 194	8 706
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	1 924		1 924	3 305
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	809 725	28 943	780 782	738 442
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 601 000	987 688	1 613 312	1 641 773
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à moins d'un an				644 591
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

INTERM'AIDE EMPLOI

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 29/04/20
Devise d'édition €

	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	60 000	(10 807)
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	422 517	505 335
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	44 656	(12 011)
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	633 047	700 363
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	1 160 221	1 182 880
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	50 856	50 856
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 856	50 856
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		22 500
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		22 500
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 625	13 125
Emprunts et dettes financières diverses (3)	32 292	44 792
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 026	59 301
Dettes fiscales et sociales	299 000	267 620
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		699
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	22 294	
TOTAL IV DETTES	402 236	385 536
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 613 312	1 641 773
(1) A plus d'un an 45 917 A moins d'un an 356 319		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/19 au 31/12/19
 Edition du 29/04/20
 Devise d'édition €

INTERM'AIDE EMPLOI

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	2 058 546	1 828 447
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2 058 546	1 828 447
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	598 745	563 776
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	161 353	116 492
- Cotisations		
- Autres produits	67 360	61 390
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	2 886 004	2 570 106
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	8 193	4 296
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	257 874	207 884
- Impôts, taxes et versements assimilés	148 815	105 301
- Salaires et traitements	1 995 135	1 770 044
- Charges sociales	369 348	398 102
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	84 158	81 704
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	1 716	143
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	2 865 239	2 567 474
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	20 765	2 632
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	270	255
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	270	255
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	1 488	1 907
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	1 488	1 907
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(1 218)	(1 653)

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 29/04/20
Devise d'édition €

INTERM'AIDE EMPLOI

	31/12/2019	31/12/2018
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	19 548	979
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	20 203	16 048
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 203	16 048
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	17 595	6 538
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 595	6 538
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 609	9 510
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)	22 500	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		22 500
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	2 928 977	2 586 408
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	2 884 321	2 598 419
EXCEDENT OU DEFICIT	44 656	(12 011)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		